



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 22 février 2023

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : vraie satisfaction.

Communes Métropole / Créer – Fiche N°02 C

A l'attention de madame Pauline SCHLOSSER
Adjointe au Maire de Villeurbanne

Madame,

Je vous écris ce jour pour exprimer une vraie satisfaction.

En effet, dans les Fiches 02 A & 02 B en date des 31 janvier et 11 août 2022, nous avons demandé que l'espace de stationnement automobile PMR situé rue des Peupliers / cours Tolstoï prévu pour un seul emplacement soit aménagé avec des mobiliers urbains anti-intrusifs afin qu'une seule voiture puisse y stationner.

Et non pas deux ou trois voitures qui empiétaient largement sur le trottoir.

Vous avez accepté cette demande qui a été réalisée, et donc les piétons peuvent désormais marcher en toute tranquillité sur le trottoir : → photos page 2. Un « point noir piéton » a disparu.

Je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Yvon PEREZ / Responsable VTPCE – Le Grand Lyon
- M. Martin MAUHERHAN / Mairie de Villeurbanne
- Le Progrès Villeurbanne

AVANT / APRÈS

